

LES VOIES D'ACCÈS

Formation continue, VAE, CPF, contrat de professionnalisation et même apprentissage : les voies d'accès aux CQP et TFP sont nombreuses afin répondre à tous vos besoins RH (recrutement, montée en compétences de vos salariés, reconnaissance de leurs acquis professionnels...)

Métiers	VAE ⁽¹⁾	CPF ⁽²⁾	APP ⁽³⁾	PDC ⁽⁴⁾	CT PRO ⁽⁵⁾
Des certifications métiers	Agent Machiniste en propreté	✓	✓	✓	✓
	Agent d'Entretien et de Rénovation en propreté	✓	✓	✓	✓
	Laveur de Vitres travaux en hauteur	✓	✓	✓	✓
	Agent de Maintenance Multitechnique Immobilière	✓	✓	✓	✓
	Chef d'Équipe en Maintenance Multitechnique Immobilière	✓	✓	✓	✓
	Chef d'Équipe en propreté	✓	✓	✓	✓
	Chef de site			✓	✓
	Responsable de secteur			✓	✓

⁽¹⁾VAE : validation des acquis de l'expérience

⁽²⁾CPF : compte personnel de formation

⁽³⁾APP : apprentissage

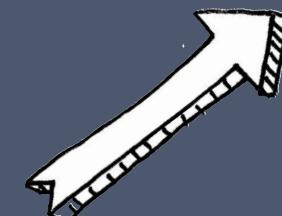
⁽⁴⁾PDC : plan de développement des compétences

⁽⁵⁾CT PRO : contrat de professionnalisation



Certificat de Qualification Professionnelle
& Titre à Finalité Professionnelle

LES PROFESSIONNELS
DE LA PROPRETÉ
SE DISTINGUENT.



Et vous ?



Garantir des prestations de qualité

Un CQP ou un TFP permet de **certifier le savoir-faire de vos collaborateurs et de le faire savoir à travers des prestations irréprochables.**

Grâce à ces certifications, vous pourrez notamment obtenir de nouveaux marchés et élargir vos prestations.

Fidéliser et motiver vos salariés

Un CQP ou un TFP est l'occasion de **valoriser le professionnalisme et le travail réalisé par vos salariés.**

Permettre la reconnaissance de leurs compétences, c'est encourager vos salariés, leur donner un nouvel élan au travers d'un projet commun et partagé.

Attirer et recruter de nouveaux professionnels

Vous pouvez **recruter, former et qualifier** en même temps grâce au **contrat de professionnalisation** visant un CQP ou un TFP.

C'est l'opportunité pour vous de développer les savoir-faire et les compétences de vos nouvelles recrues.

À noter : les TFP sont également accessibles par contrat d'apprentissage

S'assurer d'une formation de qualité pour ses agents

Les parcours de formation CQP - TFP sont mis en œuvre par **un réseau d'organismes de formation habilités par la branche.**

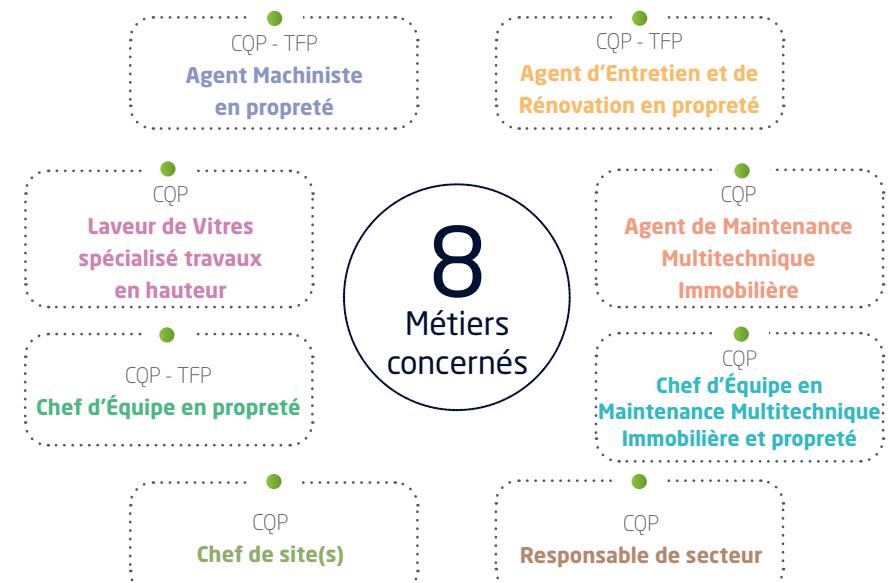
De quoi vous rassurer sur la qualité des formations proposées

Le CQP et le TFP sont des diplômes créés par la branche professionnelle et reconnus au niveau national par toutes les entreprises de Propreté.

UN CADRE DE RÉFÉRENCE

Les CQP et TFP Propreté sont élaborés à partir de référentiels d'activités et de qualification. Ils s'organisent en blocs de compétences qui permettent d'adapter les parcours de formation de façon modulaire.

L'obtention d'un CQP ou d'un TFP Propreté permet de valider un ou plusieurs blocs de compétences d'un autre CQP ou TFP Propreté.



LA VALIDATION

L'OC Propreté* organise la validation : le candidat est mis en situation professionnelle devant une commission d'évaluation. Les résultats sont présentés à la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) qui délibère et attribue tout ou partie du CQP ou du TFP.

Découvrez au verso, les voies d'accès adaptées